Opération Tranquillité Vacances

Partir en vacances en toute tranquillité

Partez en vacances l’esprit tranquille grâce à l’opération « tranquillité vacances » que vous propose gratuitement la Police municipale d'Asnières-sur-Oise.
ATTENTION, ce service est uniquement pour les Asniérois. Si vous habitez une autre commune, vous devez faire la demande auprès de votre mairie.

Opération tranquillité vacances

Quelles que soient les dates auxquelles vous vous absentez de votre domicile



You must have JavaScript enabled to use this form.

Vos coordonnées

Nom

Prénom

Adresse

Complément d'adresse

Code postal

Ville

Courriel

Téléphone

Votre habitation

Type d'habitation

- ○ Appartement
- ○ Pavillon
- ○ Local commercial

Précisions

- ☐ Alarme
- ☐ Chien
- ☐ Emplacement des clés
- ☐ Autre

Emplacement des clés

Lieu ou contact de la personne qui les détiennent.

Précisez

Date de départ

Date de retour

Personne à prévenir

Nom contact

Prénom contact

Adresse contact

Téléphone contact

☐ J'accepte les conditions générales d'utilisation du service

Consulter

Enregistrer

Infos pratiques

Deux conditions doivent être remplies :

1. habiter Asnières-sur-Oise,
2. être absent pour cause de vacances.

Pas d’opération tranquillité pour une maison vide parce que « À vendre », ni si famille ou amis viennent l’occuper quelques jours pendant votre absence.

En pratique, pour bénéficier du service, deux options :

- remplir le formulaire en ligne, sur le site de la Ville qui le transmettra à la Police municipale,
- ou vous rendre au poste de Police municipale.

Dans les deux cas, votre demande doit parvenir au service concerné **au moins 72 heures avant votre départ** en vacances. Vous avez fait la démarche pour bénéficier de l’opération et **vos dates congés changent au dernier moment ?** Ou bien **vous rentrez plus tôt que prévu ?**

N’oubliez pas de prévenir la Police municipale !